

PROJET  
INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ABEILLE

*Proposition conjointe FNOSAD / SNA / TERRE D'ABEILLES*

A destination du COM OP/ Rapport Martial SADDIER / MAAP 24.11.09

PRESENTATION

Confrontée à des facteurs agronomiques, écotoxicologiques et économiques en constante évolution, provoquant un déficit croissant des pollinisateurs sauvages et domestiques, et entraînant une diminution récurrente du nombre de ruches et d'exploitations apicoles sur le territoire français, l'apiculture doit pouvoir s'appuyer sur un Institut national, capable d'apporter des réponses concrètes aux problématiques multiples et complexes des apiculteurs d'aujourd'hui.

L'Institut National des Sciences et Techniques de l'Abeille (INSTA) devra être un centre de réflexion et d'orientation sur les thèmes relatifs à la recherche scientifique, au développement technique, à la formation et l'information dans les différents domaines concernant les pollinisateurs domestiques : génétique, biologie, pathologie, techniques d'élevage, apithérapie - et concernant également les pollinisateurs sauvages.

L'INSTA pourra compléter la mission des organismes publics tels que l'INRA, le CNRS et le MNHN, qui assurent un travail de recherche fondamentale. Il devra initier des programmes de développement scientifique, technique ou sanitaire apicole avec leur collaboration, le cas échéant.

Structure souple, dotée d'un personnel réduit, l'INSTA aura pour principales missions d'élaborer les cahiers des charges des programmes de recherche et de développement technique, de rédiger des appels d'offres, de signer des conventions de partenariat avec des structures publiques, associatives ou privées, et d'assurer le suivi et le contrôle de l'intégralité des travaux liés aux objectifs fixés.

Cet Institut, à vocation européenne, pourra, si nécessaire, travailler en réseau avec l'ensemble des structures comparables existant dans la Communauté Européenne.

Tous les travaux effectués sous le contrôle de l'INSTA pourront être réalisés dans différentes régions de France ou d'Europe.

## REPRESENTATION

L'Institut National des Sciences et Techniques de l'Abeille oeuvrera en faveur des intérêts de l'ensemble des acteurs de la filière apicole française.

La participation conjointe, au sein de l'INSTA, des apiculteurs professionnels et des petits producteurs, ainsi que des apidologues (spécialistes de l'abeille), est indispensable pour valoriser pleinement les résultats des travaux.

Il est important que l'apiculture professionnelle accompagne l'apiculture dite « de petits producteurs », participant au maillage apicole du territoire, indispensable à la préservation et la pérennisation de la biodiversité.

Pour remplir la mission qui lui est impartie, l'INSTA sera doté d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil Scientifique et Technique.

Le financement de l'INSTA sera assuré par des participations conjointes émanant de l'Etat, de la Commission européenne, de la filière apicole et de fonds publics et/ou privés.

*(cf. fin du document)*

### I - Le Conseil d'Administration de l'INSTA

Le Conseil d'Administration de l'INSTA sera composé de membres délégués des principales organisations apicoles, qui représentent, à elles seules, la quasi-totalité des acteurs de la filière apicole française, et des ruches, réparties sur l'ensemble du territoire national : métropole et dom-tom. Ces organisations sont les suivantes :

- SNA
- FNOSAD
- UNAF
- SPMF
- FFAP

Les membres du Conseil d'Administration de l'INSTA seront choisis par leurs instances (ci-dessus) selon leurs compétences techniques apicoles.

Un représentant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sera intégré, également, à la composition du Conseil d'Administration de l'INSTA.

#### I-1 Composition et représentation

Dans le souci du respect de la démocratie, l'attribution des voix au sein du Conseil d'Administration de l'INSTA sera déterminée proportionnellement à la représentativité des organisations apicoles, selon le nombre d'adhérents apiculteurs qui les composent et le nombre de ruches qu'elles représentent.

## Attribution des voix au sein du Conseil d'Administration de l'INSTA

• FNOSAD.....	4 voix	4 représentants / 2 suppléants
• SNA .....	4 voix	4 représentants / 2 suppléants
• UNAF .....	4 voix	4 représentants / 2 suppléants
• SPMF .....	1 voix	1 représentant / 1 suppléant
• FFAP.....	1 voix	1 représentant / 1 suppléant
• Confédération Paysanne .....	1 voix	1 représentant / 1 suppléant

## Organisations agricoles non spécialisées abeille/apiculture

Elles disposeront d'une voix consultative.

- FNSEA .....1 voix consultative 1 représentant /1 suppléant

## ONG spécialisée dans la préservation durable des abeilles et de l'environnement

Elle disposera, également, d'une voix consultative.

- Terre d'Abeilles.....1 voix consultative 1 représentant /1 suppléant

## I.2 Intérêt d'une telle répartition des organisations au sein du CA de l'INSTA

Grâce à l'étroit maillage territorial apicole composé par l'ensemble des organisations fondatrices ci-dessus, le Conseil d'Administration de l'INSTA disposera d'un panorama réel et précis, et de la plus grande efficacité pour recenser et analyser les problèmes techniques ou technico-économiques de la filière ; ce qui lui permettra d'y répondre sans perte de temps inutile en initiant des programmes de recherche appropriés, les faire suivre d'appels d'offres, les expertiser, puis les valider.

Des problèmes, des techniques ou des intérêts liés à une région ou un secteur particulier pourront faire l'objet de programmes de recherche spécifiques.

## I.3 Présidence de l'INSTA - Organisation des réunions

Afin de maintenir au sein de l'INSTA un esprit fédérateur et d'équité, le Conseil d'Administration n'élira pas de président.

Pour le bon déroulement des réunions, une présidence de séance tournante sera établie.

## **II - Fonctionnement administratif de l'INSTA**

Afin de limiter les coûts de fonctionnement (notamment dans un premier temps), l'INSTA utilisera les services d'un personnel restreint :

- Un(e) directeur(trice),
- Un(e) ingénieur(e),
- Un(e) secrétaire.

### Rôle de chacun

- Le directeur assurera la gestion et la communication de l'INSTA. Il devra pouvoir assurer et optimiser les ressources financières de la structure afin d'en pérenniser le fonctionnement.
- L'ingénieur, chargé du suivi des dossiers techniques et scientifiques devra posséder, entre autres compétences, une bonne connaissance de l'apiculture et du milieu apicole.
- Le secrétaire devra apporter une compétence polyvalente en matière de comptabilité, de gestion, de rédaction des courriers et dossiers.

### Hébergement de l'INSTA

L'INSTA pourra être hébergé dans les locaux de l'ACTA.

## **III - Le Conseil scientifique et technique de l'INSTA**

Dans un souci d'efficacité maximum, la gestion scientifique de l'INSTA sera assurée par différents groupes qu'il aura désignés et chargés, chacun, d'une thématique de recherche majeure.

Ces groupes seront constitués et animés par les spécialistes français incontestés dans chacun des domaines de recherche définis par l'INSTA, possédant globalement une parfaite maîtrise de la connaissance de l'abeille, de l'environnement de l'abeille et des techniques apicoles.

Ce Conseil scientifique, exclusivement consultatif et sans pouvoir de décision, étudiera la qualité des projets soumis à son expertise, validera les protocoles mis en oeuvre par les organismes de recherche, ainsi que les résultats obtenus.

Il pourra aussi proposer au Conseil d'Administration de l'INSTA des axes de travail qui lui sembleront opportuns.

Le nombre de membres du Conseil scientifique et technique de l'INSTA sera fixé par le Conseil d'Administration, qui en assurera la constitution et la validation.

### III.1 Représentativité du Conseil Scientifique de l'INSTA

Deux représentants seront sollicités auprès de chacun des organismes de recherche ci-dessous (liste non exhaustive) :

- INRA
- CNRS
- MNHN
- SUPAGRO Montpellier
- Université de Toulouse Le Mirail
- AFSSA Unité Abeilles
- ACTA

### III.2 Représentativité du Conseil Technique de l'INSTA

Un représentant sera désigné par les structures fondatrices de l'INSTA, à l'appréciation de ses compétences et selon l'ordre du jour, au sein de chacun des organismes techniques ci-dessous (liste non exhaustive) :

- ADA/CNDA
- ANERCEA
- GPGR
- CETA
- Conservatoires génétiques de l'abeille
- Centres de formation apicole
- FNOSAD
- Syndicat des Fabricants de matériel apicole
- FEDAPI
- SFM

Le Conseil scientifique et technique de l'INSTA pourra être renforcé en fonction des problèmes rencontrés ou de ses besoins spécifiques, et faire appel, le cas échéant, à des spécialistes extérieurs, à d'autres structures agricoles ou para-agricoles spécialisées, ainsi qu'à des spécialistes étrangers.

## **IV – Rôle et information des apiculteurs adhérents de l'INSTA**

Les apiculteurs affiliés aux organisations composant l'INSTA seront invités une fois par an à se réunir, ainsi qu'à tout moment et de façon directe en cas d'urgence, pour faire part aux représentants de l'INSTA de leurs problèmes spécifiques, de leurs attentes, voire de leurs propositions d'actions.

Lors de cette réunion annuelle de l'INSTA, ces mêmes apiculteurs seront informés du bilan de l'ensemble des actions prévues, déjà réalisées ou en cours.

Un bulletin annuel élaboré par l'INSTA sera mis en ligne et pourra être publié dans les revues spécialisées éditées par les organisations fondatrices de l'INSTA ou ses partenaires.

## MISSIONS

Le domaine d'activités de l'INSTA est défini par les organisations fondatrices représentées au sein de son comité directeur.

L'INSTA se donne pour objectif d'assurer la mise en œuvre des actions nécessaires et indispensables à la pérennisation de la filière apicole. Notamment :

- Evaluer les facteurs agricoles et environnementaux néfastes au maintien de la faune pollinisatrice.
- Proposer des méthodes et des actions favorisant la restauration et la protection des insectes pollinisateurs sauvages et domestiques.
- Plus particulièrement pour l'abeille domestique : renforcer la recherche en matière d'alternatives vétérinaires et sanitaires apicoles.
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi des conservatoires apicoles et des centres de sélection et de multiplication de races pures et hybrides.
- Améliorer les techniques de production des produits de la ruche utilisés notamment en apithérapie (santé et bien-être).

A l'initiative de l'INSTA ou à la demande de financeurs, des missions de recherche ou de formation, de développement technique ou de communication pourront être envisagées et confiées aux laboratoires, centres de recherche, centres techniques, centres de formation et/ou prestataires compétents, qui auront été retenus suite aux appels d'offres lancés par l'INSTA.

L'INSTA devra hiérarchiser les priorités des actions à mener parmi la liste non exhaustive des axes de travail essentiels aux intérêts de la filière apicole, énumérés ci-dessous :

a) Santé des abeilles

Etudes comparatives des différents traitements contre les agents vivants pathogènes et agents chimiques, recherche de nouvelles méthodes de lutte contre les maladies et parasitoses (...)

b) Impact des produits phytosanitaires sur les abeilles

Relance du groupe Méthodes « Effets sublétaux », qui a pour mission de rédiger les protocoles des nouveaux tests d'évaluation des produits phytosanitaires. Cet outil d'intérêt général, exclusivement français, est indispensable également au plan européen

Mise en place d'observatoires sur le terrain, et d'expérimentations complémentaires à celles réalisées par les organismes de recherche

.../...

- c) Gestion, à moyen et long terme, du potentiel mellifère sur l'ensemble du territoire (relation entre le rôle pollinisateur de l'abeille et la gestion du territoire agricole et non agricole)
- d) Sélection et conservation des patrimoines génétiques apiaires, hybridation ou race pure
- e) Amélioration des techniques et des méthodes de productions apicoles
- f) Amélioration du matériel utilisé à la production, la récolte, l'extraction et le conditionnement de l'ensemble des produits de la ruche
- g) Recherche, développement et valorisation des produits de la ruche
- h) Réflexion en matière de formation apicole : amélioration des moyens actuellement mis en œuvre, anticipation des besoins réels et/ou nouveaux de la filière (l'INSTA ne se substituera pas aux outils de formation existants)
- i) Organisation de stages de formation apicole à destination des apiculteurs, des formateurs et des enseignants
- j) BPREA : adaptation des périodes stages avec la saison apicole
- k) Information et sensibilisation de l'ensemble des filière agricole et agro-alimentaire à la protection des pollinisateurs
- l) Participation à des colloques et des salons professionnels
- m) Mise en œuvre d'expérimentations visant à garantir le transfert des acquis de la recherche cognitive vers les filières de production et de transformation
- n) Collecte et inventaire des publications scientifiques internationales (veille scientifique)
- o) Assistance éventuelle aux scientifiques pour la réalisation des dossiers de demande de subventions
- p) Suivi économique de la filière. L'INSTA pourra décider de confier cette charge particulière à un organisme privé, spécialisé dans ce domaine d'activité.

## **PARTENAIRES OU PRESTATAIRES**

Les partenaires ou prestataires pourront être désignés par l'INSTA parmi les organismes énumérés ci-dessous – cette liste n'étant pas exhaustive :

- INRA
- CNRS
- MNHN
- SUPAGRO Montpellier
- Université de Toulouse Le Mirail
- AFSSA Unité Abeille
- FNOSAD
- Ecoles Vétérinaires
- Laboratoires d'analyses
- Les services administratifs nationaux, régionaux et européens
- Les Instituts techniques européens
- Les centres de recherche et d'études scientifiques européens
- ADA
- ANERCEA
- GPGR
- CETA
- Conservatoires génétiques de l'abeille
- Centres de formation apicole
- (...)

## **FINANCEMENT**

Le financement de l'INSTA sera assuré conjointement et partiellement par :

- Le Budget de l'Etat,
- Les fonds européens,
- Les dons et legs de partenaires privés ou publics
- La participation de la filière apicole, grâce à deux CVO :  
Prélèvement d'une cotisation à la ruche auprès de tous les possesseurs de ruches  
Prélèvement d'une cotisation auprès de l'ensemble des conditionneurs de produits apicoles.

## **STATUTS & REGLEMENT INTERIEUR**

Les statuts de l'INSTA, ainsi que son règlement intérieur, feront l'objet d'annexes.